

Enilconazole Smoke Formulation

Version 7.2 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 785973-00023 Date de dernière parution: 28.09.2024
Date de la première version publiée: 28.06.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Enilconazole Smoke Formulation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : produit vétérinaire

Restrictions d'emploi recommandées : Non applicable

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MSD
Industrie Nord 1
6105 Schachen - Switzerland

Téléphone : +41 41 499 97 97

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHSDATASTEWARD@msd.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-908-423-6000

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Matières solides comburantes, Catégorie 1	H271: Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Enilconazole Smoke Formulation

Version 7.2 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 785973-00023 Date de dernière parution: 28.09.2024
Date de la première version publiée: 28.06.2016

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
P260 Ne pas respirer les poussières.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P371 + P380 + P375 En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.
P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

1-[2-(allyloxy)-2-(2,4-dichlorophényl)éthyl]-1H-imidazole

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation mécanique ou le dessèchement de la peau.

Enilconazole Smoke Formulation

Version 7.2 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 785973-00023 Date de dernière parution: 28.09.2024
Date de la première version publiée: 28.06.2016

Peut former un mélange poussiére-air explosif pendant le traitement, la manipulation ou autres moyens.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
1-[2-(allyloxy)-2-(2,4-dichlorophényl)éthyl]-1H-imidazole	35554-44-0 252-615-0 613-042-00-5	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 4; H332 Eye Dam. 1; H318 Carc. 2; H351 STOT RE 2; H373 (Foie) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	>= 10 - < 20
Chlorate de potassium	3811-04-9 223-289-7 017-004-00-3	Ox. Sol. 1; H271 Acute Tox. 3; H301 EUH032 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 100 mg/kg	>= 10 - < 20

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Enilconazole Smoke Formulation

Version 7.2 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 785973-00023 Date de dernière parution: 28.09.2024
Date de la première version publiée: 28.06.2016

- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Faire appel à une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les remettre. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Faire appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Faire appel à une assistance médicale. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation mécanique ou le dessèchement de la peau.
- Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible de provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitements : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

Enilconazole Smoke Formulation

Version 7.2 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 785973-00023 Date de dernière parution: 28.09.2024
Date de la première version publiée: 28.06.2016

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Eviter la production de poussière; la poussière fine dispersée en concentrations suffisantes dans l'air, représente, en présence d'une source d'inflammation, un risque potentiel d'explosion de poussière.
Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Composés chlorés
Oxydes de métaux

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Seul un personnel qualifié devrait pénétrer de nouveau dans la zone.
Eloigner toute source d'ignition.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Enlever avec un absorbant inerte.
Eviter la dispersion de la poussière dans l'air (par ex. par enlèvement de la poussière sur les surfaces avec de l'air com-

Enilconazole Smoke Formulation

Version 7.2 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 785973-00023 Date de dernière parution: 28.09.2024
Date de la première version publiée: 28.06.2016

primé).

Rincer à l'eau.

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

Ne pas laisser des dépôts de poussières s'accumuler sur les surfaces, car ces poussières peuvent former un mélange explosif si elles sont libérées dans l'atmosphère en concentrations suffisantes.

Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures d'ordre technique : De l'électricité statique peut s'accumuler et enflammer des poussières en suspension et provoquer une explosion. Prendre les mesures de précaution adéquates, telles que mises à la terre et raccords électriques ou atmosphères inertes.
- Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local, utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une ventilation par aspiration antidiéflagrante.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les poussières. Ne pas avaler. Eviter tout contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Se laver la peau soigneusement après manipulation. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Réduire au minimum la production et l'accumulation de poussières. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir à l'écart des matières combustibles. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage

Enilconazole Smoke Formulation

Version 7.2 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 785973-00023 Date de dernière parution: 28.09.2024
Date de la première version publiée: 28.06.2016

oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Le fonctionnement efficace d'une installation devrait inclure l'examen des contrôles d'ingénierie, du matériel de protection adéquat, des procédures de déshabillage et de décontamination, de la surveillance de l'hygiène industrielle, de la surveillance médicale et de l'utilisation de contrôles administratifs.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
- Conserver dans le conteneur d'origine.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Substances et mélanges autoréactifs
Peroxydes organiques
Liquides inflammables
Matières solides inflammables
Liquides pyrophoriques
Matières solides pyrophoriques
Substances et mélanges auto-échauffants
Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables
Bombes aérosols et briquets
Explosifs
Gaz
Substances et mélanges extrêmement toxiques
Substances et mélanges très toxiques
Substances et mélanges avec toxicité chronique

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

- La valeur limite pour les poussières en général : 3 mg/m³
Type de valeur (Type d'exposition): VME (poussières alvéolaires)
Base: CH SUVA
- 10 mg/m³
Type de valeur (Type d'exposition): VME (poussières inhalables)

Enilconazole Smoke Formulation

Version 7.2 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 785973-00023 Date de dernière parution: 28.09.2024
Date de la première version publiée: 28.06.2016

Base: CH SUVA

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Talc	14807-96-6	VME (poussières alvéolaires)	3 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Administration de la sécurité et de la santé au travail, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
1-[2-(allyloxy)-2-(2,4-dichlorophényl)éthyl]-1H-imidazole	35554-44-0	VME (poussières inhalables)	4 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
		VLE (poussières inhalables)	8 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
		TWA	0.3 mg/m3 (OEB 2)	Interne
	Information supplémentaire: Peau			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Chlorate de potassium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,76 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	3,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,3 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,13 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,06 mg/kg p.c./jour

Concentration prédictive sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Chlorate de potassium	Eau douce	1,15 mg/l
	Eau de mer	1,15 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	115 mg/l
	Sol	3,83 mg/kg poids sec (p.s.)

Enilconazole Smoke Formulation

Version 7.2 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 785973-00023 Date de dernière parution: 28.09.2024
Date de la première version publiée: 28.06.2016

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Utilisez des moyens techniques possibles pour minimiser l'exposition des composés. Tous les contrôles d'ingénierie devraient être mis en œuvre lors de la conception des installations et exploités conformément aux principes de BPF pour protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	: Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes. Si l'environnement de travail ou l'activité impliquent des conditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, portez des lunettes appropriées. Portez un masque facial ou une autre protection faciale complète, s'il y a un risque de contact direct du visage avec des poussières, des brouillards ou aérosols.
Protection des mains	
Matériel	: Gants résistant aux produits chimiques
Remarques	: Prenez note que le produit est inflammable, ce qui peut influer sur le choix de la protection des mains.
Protection de la peau et du corps	: Uniforme de travail ou veste de laboratoire.
Protection respiratoire	: Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire. L'équipement doit être conforme à la norme EN SN 143
Filtre de type	: Type protégeant des particules (P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: poudre
Couleur	: Gris-brun
Odeur	: Donnée non disponible
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Peut former un mélange poussière-air explosif pendant le traitement, la manipulation ou autres moyens.
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible

Enilconazole Smoke Formulation

Version 7.2 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 785973-00023 Date de dernière parution: 28.09.2024
Date de la première version publiée: 28.06.2016

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Viscosité
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange est classé comme comburant dans la catégorie 1.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

Enilconazole Smoke Formulation

Version 7.2 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 785973-00023 Date de dernière parution: 28.09.2024
Date de la première version publiée: 28.06.2016

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut former un mélange poussière-air explosif pendant le traitement, la manipulation ou autres moyens.
L'exposition aux métaux, combustibles ou matières organiques peut provoquer une réaction violente ou une inflammation spontanée.
Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
Éviter la formation de poussière.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Accélérateur, acides et bases forts, (sels de) métaux lourds, agents réducteurs
Matières inflammables
Matières organiques

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.100 - 2.800 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): 10,73 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Enilconazole Smoke Formulation

Version 7.2 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 785973-00023 Date de dernière parution: 28.09.2024
Date de la première version publiée: 28.06.2016

DL50 (Lapin): > 0.6 ml/kg

Composants:

1-[2-(allyloxy)-2-(2,4-dichlorophényl)éthyl]-1H-imidazole:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 227 mg/kg
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

DL50 (Souris): 390 - 620 mg/kg

DL50 (Chien): > 640 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1,84 - 2,88 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 4.200 - 4.800 mg/kg
DL50 (Lapin): 4.200 mg/kg

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : DL50 (Rat): 155 mg/kg
Voie d'application: Intrapéritonéal

Chlorate de potassium:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë (Humain): 100 mg/kg
Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 436
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Enilconazole Smoke Formulation

Version 7.2 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 785973-00023 Date de dernière parution: 28.09.2024
Date de la première version publiée: 28.06.2016

Composants:

1-[2-(allyloxy)-2-(2,4-dichlorophényl)éthyl]-1H-imidazole:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation légère de la peau

Chlorate de potassium:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation modérée des yeux

Composants:

1-[2-(allyloxy)-2-(2,4-dichlorophényl)éthyl]-1H-imidazole:

Espèce : Lapin
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux
Remarques : Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation modérée des yeux
Remarques : Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

Chlorate de potassium:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Enilconazole Smoke Formulation

Version 7.2 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 785973-00023 Date de dernière parution: 28.09.2024
Date de la première version publiée: 28.06.2016

Composants:

1-[2-(allyloxy)-2-(2,4-dichlorophényl)éthyl]-1H-imidazole:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Dermale
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : équivoque

Voies d'exposition : Dermale
Espèce : Humain
Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Chlorate de potassium:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Mutagénérité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

1-[2-(allyloxy)-2-(2,4-dichlorophényl)éthyl]-1H-imidazole:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type de Test: Aberration chromosomique
Système d'essais: Lymphocytes humains
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Fibroblastes de hamster chinois
Résultat: négatif

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée
Système d'essais: Hépatocytes de rat
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif

Type de Test: Essai de mutation létale dominante chez le

Enilconazole Smoke Formulation

Version 7.2 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 785973-00023 Date de dernière parution: 28.09.2024
Date de la première version publiée: 28.06.2016

rongeur (cellule germinale) (in vivo)
Espèce: Souris
Résultat: négatif

Chlorate de potassium:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 482
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Génotoxicité in vivo

: Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Composants:

1-[2-(allyloxy)-2-(2,4-dichlorophényl)éthyl]-1H-imidazole:

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années
NOAEL : 40 Poids corporel mg / kg
Résultat : négatif

Espèce : Souris
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années
LOAEL : 33 Poids corporel mg / kg
Résultat : positif
Organes cibles : Foie

Enilconazole Smoke Formulation

Version 7.2 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 785973-00023 Date de dernière parution: 28.09.2024
Date de la première version publiée: 28.06.2016

Espèce	:	Souris
Voie d'application	:	par voie orale (alimentation)
Durée d'exposition	:	23 Mois
NOAEL	:	8 Poids corporel mg / kg
LOAEL	:	105 Poids corporel mg / kg
Résultat	:	positif
Organes cibles	:	Foie
Remarques	:	Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI
Cancérogénicité - Evaluation	:	Preuves limitées d'effets cancérogènes lors d'études effectuées sur les animaux

Chlorate de potassium:

Espèce	:	Rat
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	106 semaines
Résultat	:	négatif
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

1-[2-(allyloxy)-2-(2,4-dichlorophényl)éthyl]-1H-imidazole:

Effets sur la fertilité	:	Type de Test: Étude sur plusieurs générations Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 20 Poids corporel mg / kg Résultat: Toxicité maternelle observée., Des effets embryotoxiques et des effets indésirables sur la progéniture ont été observés. Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.
-------------------------	---	--

Incidence sur le développement du fœtus	:	Type de Test: Développement Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Toxicité pour le développement: LOAEL: 80 Poids corporel mg / kg Résultat: Réduction du poids du fœtus., Des effets embryotoxiques et des effets indésirables sur la progéniture ont été observés uniquement à des doses élevées toxiques pour la mère Remarques: Les effets ont été constatés uniquement aux doses toxiques pour la mère.
---	---	---

Type de Test: Développement
Espèce: Lapin
Voie d'application: Oral(e)

Enilconazole Smoke Formulation

Version 7.2 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 785973-00023 Date de dernière parution: 28.09.2024
Date de la première version publiée: 28.06.2016

Toxicité pour le développement: LOAEL: 10 Poids corporel mg / kg
Résultat: Toxicité maternelle observée., Aucune incidence tératogène., Perte de post-implantation.
Remarques: Les effets ont été constatés uniquement aux doses toxiques pour la mère.

Chlorate de potassium:

- Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

1-[2-(allyloxy)-2-(2,4-dichlorophényl)éthyl]-1H-imidazole:

- Organes cibles : Foie
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

1-[2-(allyloxy)-2-(2,4-dichlorophényl)éthyl]-1H-imidazole:

- Espèce : Rat
NOAEL : 5 mg/kg
LOAEL : 20 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 3 - 24 mois
Organes cibles : Foie
Symptômes : Diminution de l'appétit
- Espèce : Chien

Enilconazole Smoke Formulation

Version 7.2 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 785973-00023 Date de dernière parution: 28.09.2024
Date de la première version publiée: 28.06.2016

NOAEL	:	2,5 mg/kg
LOAEL	:	20 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	12 mois
Symptômes	:	Salivation, Vomissements
Espèce	:	Souris
NOAEL	:	12 mg/kg
LOAEL	:	140 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	3 mois
Organes cibles	:	Foie

Chlorate de potassium:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	> 100 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	90 jours
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---	---

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

1-[2-(allyloxy)-2-(2,4-dichlorophényl)éthyl]-1H-imidazole:

Contact avec la peau	:	Symptômes: prurit, Éruption cutanée, Irritation de la peau
Contact avec les yeux	:	Symptômes: Irritation des yeux
Ingestion	:	Symptômes: Nausée

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

1-[2-(allyloxy)-2-(2,4-dichlorophényl)éthyl]-1H-imidazole:

Enilconazole Smoke Formulation

Version 7.2 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 785973-00023 Date de dernière parution: 28.09.2024
Date de la première version publiée: 28.06.2016

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,48 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 3,99 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,54 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,457 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: < 0,007 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

Évaluation Ecotoxicologique

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.
Remarques: Basé sur la classification harmonisée dans la réglementation turque SEA n ° 28848

Chlorate de potassium:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Lemna minor (Petite lentille d'eau)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 221
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Enilconazole Smoke Formulation

Version 7.2 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 785973-00023 Date de dernière parution: 28.09.2024
Date de la première version publiée: 28.06.2016

NOEC (Lemna minor (Petite lentille d'eau)): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 221
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: > 1 mg/l
Durée d'exposition: 36 jr
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 1 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

1-[2-(allyloxy)-2-(2,4-dichlorophényl)éthyl]-1H-imidazole:

Biodégradabilité : Résultat: non dégradable rapidement
Biodégradation: 50 %
Durée d'exposition: 166 jr

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

1-[2-(allyloxy)-2-(2,4-dichlorophényl)éthyl]-1H-imidazole:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,82

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

1-[2-(allyloxy)-2-(2,4-dichlorophényl)éthyl]-1H-imidazole:

Répartition entre les compar- : log Koc: 3,82
timents environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Enilconazole Smoke Formulation

Version 7.2 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 785973-00023 Date de dernière parution: 28.09.2024
Date de la première version publiée: 28.06.2016

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1485
ADR : UN 1485
RID : UN 1485
IMDG : UN 1485
IATA : UN 1485

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : CHLORATE DE POTASSIUM, MELANGE

Enilconazole Smoke Formulation

Version 7.2 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 785973-00023 Date de dernière parution: 28.09.2024
Date de la première version publiée: 28.06.2016

ADR	:	CHLORATE DE POTASSIUM, MELANGE
RID	:	CHLORATE DE POTASSIUM, MELANGE
IMDG	:	POTASSIUM CHLORATE, MIXTURE (1-[2-(allyloxy)-2-(2,4-dichlorophenyl)ethyl]-1H-imidazole)
IATA	:	Potassium chloride, Mixture

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	:	5.1
ADR	:	5.1
RID	:	5.1
IMDG	:	5.1
IATA	:	5.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN		
Groupe d'emballage	:	II
Code de classification	:	O2
Numéro d'identification du danger	:	50
Étiquettes	:	5.1
ADR		
Groupe d'emballage	:	II
Code de classification	:	O2
Numéro d'identification du danger	:	50
Étiquettes	:	5.1
Code de restriction en tunnels	:	(E)
RID		
Groupe d'emballage	:	II
Code de classification	:	O2
Numéro d'identification du danger	:	50
Étiquettes	:	5.1
IMDG		
Groupe d'emballage	:	II
Étiquettes	:	5.1
EmS Code	:	F-H, S-Q
IATA (Cargo)		
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	562
Instruction d'emballage (LQ)	:	Y544
Groupe d'emballage	:	II
Étiquettes	:	Oxidizer

Enilconazole Smoke Formulation

Version 7.2 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 785973-00023 Date de dernière parution: 28.09.2024
Date de la première version publiée: 28.06.2016

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 558
Instruction d'emballage (LQ) : Y544
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Oxidizer

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 2.000 kg

Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une

Enilconazole Smoke Formulation

Version 7.2 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 785973-00023 Date de dernière parution: 28.09.2024
Date de la première version publiée: 28.06.2016

analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFIR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans. Le produit appartient au groupe chimique 2 selon l'Ordonnance sur les produits chimique suisse (OChim 813.11).

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- | | |
|-------|-----------------|
| AICS | : non déterminé |
| DSL | : non déterminé |
| IECSC | : non déterminé |

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

- | | |
|---------------------|---|
| Autres informations | : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document. |
|---------------------|---|

Texte complet pour phrase H

- | | |
|--------|--|
| H271 | : Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant. |
| H301 | : Toxique en cas d'ingestion. |
| H318 | : Provoque de graves lésions des yeux. |
| H332 | : Nocif par inhalation. |
| H351 | : Susceptible de provoquer le cancer. |
| H373 | : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400 | : Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH032 | : Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. |

Texte complet pour autres abréviations

- | | |
|-----------------|---|
| Acute Tox. | : Toxicité aiguë |
| Aquatic Acute | : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique |
| Aquatic Chronic | : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique |
| Carc. | : Cancérogénicité |
| Eye Dam. | : Lésions oculaires graves |
| Ox. Sol. | : Matières solides comburantes |
| STOT RE | : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Enilconazole Smoke Formulation

Version 7.2 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 785973-00023 Date de dernière parution: 28.09.2024
Date de la première version publiée: 28.06.2016

CH SUVA	répétée	: Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME	: valeur moyenne d'exposition	
CH SUVA / VLE	: valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée	

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Classification du mélange:

Ox. Sol. 1

H271

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Enilconazole Smoke Formulation

Version 7.2 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 785973-00023 Date de dernière parution: 28.09.2024
Date de la première version publiée: 28.06.2016

Eye Irrit. 2	H319	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Carc. 2	H351	Méthode de calcul
STOT RE 2	H373	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

CH / FR